

plir la mission qui lui a été confiée par son divin fondateur, et qui l'oblige à implanter dans le monde entier le règne de l'Évangile, en multipliant ses foyers d'action selon l'opportunité des circonstances. Cette œuvre de perpétuelle extension a été commencée par les apôtres, se partageant l'univers pour propager la Foi dans tous les pays connus. Leurs nombreux successeurs, préposés chacun à une partie restreinte du monde, ont continué sans relâche l'entreprise évangélique. Grâce à leur action constante et à la direction suprême de leur chef commun, l'Église, accomplissant chaque jour de nouveaux progrès, subdivise les pays conquis à la Foi, et place partout, à la tête des diocèses, des évêques, pour diriger les fidèles, leur communiquer la grâce des sacrements et les rattacher directement à la chaire de Pierre. Telle est l'histoire religieuse de notre pays. Après celui de Québec qui a été le berceau de toute la civilisation chrétienne sur ce continent, le diocèse de Montréal s'est démembre plusieurs fois, à la prière même de son titulaire, pour donner naissance à d'autres sièges devenus autant de points d'appui pour communiquer à la religion catholique un nouvel et plus vigoureux essor.

L'érection d'un diocèse, en effet, ne comporte pas seulement l'affirmation éclatante de l'extension déjà réalisée par la foi catholique au milieu d'un peuple chrétien, elle n'atteste pas seulement la vitalité infatigable de l'Église, elle crée pour elle, un foyer de plus pour l'activer davantage et faire jaillir avec plus d'éclat et d'abondance les lumières de la foi et les ardeurs de la charité divine. Par le diocèse nouveau, une famille est fondée, s'ajoutant à toutes celles qui déjà composent le royaume de Jésus-Christ sur la terre. Cette famille a ses membres déterminés, son organisation particulière, sa vie propre et indépendante, sa discipline intérieure ; elle a ses lois, son chef. Ce diocèse, selon le langage du Pontifical Romain, forme une Église, un peuple à part dont la direction appartient à un successeur des apôtres.

\* \* \*

\* \* La commission d'arbitrage chargée du règlement de la question de la chasse aux phoques dans la mer de Behring doit bientôt tenir ses séances à Paris. Cette commission sera composée de sept membres. Le gouvernement anglais et le gouvernement américain en nommeront chacun deux et les gouvernements de France, d'Italie et de Suède en nommeront chacun un.

Les droits respectifs de l'Angleterre et des États-Unis devront être déterminés par cette commission dont les travaux nous intéresseront à un haut degré.

Il est probable que sir John Thompson sera l'un des arbitres de l'Angleterre.

\* \* \*

\* Sir John Thompson, ministre de la justice, a été brutalement attaqué par le Dr Douglass ministre méthodiste de Montréal. Cette odieuse attaque a eu lieu dans une conférence méthodiste tenue dernièrement à Niagara, dans Ontario. Sir John Thompson est un converti au catholicisme, et c'est à cause de cette conversion que